

Dragnet FT

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08/28/2025
2.1	01/23/2026	11568039-00003	Date de la première parution: 08/04/2025

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : Dragnet FT

Code du produit : Article/SKU: 11003003, 11015234 UVP: DU00000151 Specification: 102D00000454

Autres moyens d'identification : Donnée non disponible

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Nom de société du fournisseur : 2022 Environmental Science CA Inc.

Adresse : 137 Glasgow Street, Suite 210, Unit 111
Kitchener, Canada ON N2G 4X8

Téléphone : 1-800-331-2867

Numéro de téléphone en cas d'urgence : 1-800-424-9300

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Insecticide

Restrictions d'utilisation : Sans objet

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Liquides inflammables : Catégorie 3

Toxicité aiguë (Oral(e)) : Catégorie 4

Toxicité aiguë (Inhalation) : Catégorie 4

Irritation de la peau : Catégorie 2

Irritation oculaire : Catégorie 2A

Sensibilisation de la peau : Catégorie 1

Risque d'aspiration : Catégorie 1

Éléments étiquette SGH

Dragnet FT

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08/28/2025
2.1	01/23/2026	11568039-00003	Date de la première parution: 08/04/2025

Pictogrammes de danger :



Mot indicateur : Danger

Déclarations sur les risques : H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H302 + H332 Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Déclarations sur la sécurité :

Prévention:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.

P261 Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs.

P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.

Intervention:

P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON.

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.

P304 + P340 + P312 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un médecin en cas de malaise.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P321 Traitement spécifique (voir les instructions supplémentaires pour les premiers secours sur cette étiquette).

P331 Ne PAS faire vomir.

P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.

P337 + P313 Si l'irritation des yeux persiste: Consulter un médecin.

P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Dragnet FT

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08/28/2025
2.1	01/23/2026	11568039-00003	Date de la première parution: 08/04/2025

Entreposage:

P405 Garder sous clef.

Élimination:

P501 Éliminer le contenu et le récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Autres dangers

Des sensations cutanées peuvent survenir, comme des brûlures ou des picotements sur le visage et les muqueuses. Cependant, ces sensations ne causent pas de lésions et sont de nature transitoire (max. 24 heures).

Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

Composants

Nom Chimique	Nom commun/Synonyme	No. CAS	Concentration (% w/w)
Permethrine	m-phénoxybenzyle 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate	52645-53-1	36.8
Diisopropyl-1,1'-biphényle	1,1'-Biphényle, bis(1-méthyléthyl)-	69009-90-1	$\geq 25 - < 30$
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	Donnée non disponible	64742-47-8	$\geq 10 - < 15$
Bis(dodécylbenzènesulphonate) de calcium, ramifié	Acide benzènesulfonique, dodécyl-, ramifié, sels de calcium	70528-83-5	$\geq 1 - < 3$

SECTION 4. PREMIERS SOINS

Conseils généraux : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin.
Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, consulter un médecin.

En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.
En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle.
En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène.
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

Dragnet FT

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08/28/2025
2.1	01/23/2026	11568039-00003	Date de la première parution: 08/04/2025

- En cas de contact avec la peau : En cas de contact, rincer immédiatement la peau avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes tout en retirant les vêtements et chaussures contaminées.
Faire appel à une assistance médicale.
Laver les vêtements avant de les réutiliser.
Nettoyer à fond les chaussures avant de les réutiliser.
- En cas de contact avec les yeux : En cas de contact, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes.
Si portés, enlever les verres de contact si cela est facile à faire.
Faire appel à une assistance médicale.
- En cas d'ingestion : En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir.
En cas de vomissement, la personne doit se pencher en avant.
Appeler immédiatement un médecin ou un centre anti-poison.
Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
- Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés : L'ingestion peut provoquer les symptômes suivants :
maux de gorge
Douleur abdominale
Nausée
Vomissements
L'inhalation peut provoquer les symptômes suivants :
Irritation respiratoire
Difficultés respiratoires
Migraine
Étourdissements
Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Provoque une irritation cutanée.
Peut provoquer une allergie cutanée.
Provoque une sévère irritation des yeux.
Ce produit contient un pyréthroïde.
L'empoisonnement aux pyréthréinoïdes ne doit pas être confondue avec l'empoisonnement aux carbamates ou aux organophosphorés.
Pas d'information disponible.
- Protection pour les secouristes : Les secouristes doivent faire attention à se protéger et doivent utiliser l'équipement recommandé de protection individuelle lorsqu'il existe un risque d'exposition (voir chapitre 8).
- Avis aux médecins : Traiter de façon symptomatique.

Pas d'information disponible.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Dragnet FT

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08/28/2025
2.1	01/23/2026	11568039-00003	Date de la première parution: 08/04/2025

- Moyen d'extinction approprié : Eau pulvérisée
Mousse résistant à l'alcool
Dioxyde de carbone (CO₂)
Poudre chimique d'extinction
- Moyens d'extinction inadéquats : Jet d'eau à grand débit
- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait s'éparpiller et répandre l'incendie.
La distance de retour de flamme peut être considérable.
Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.
Une exposition aux produits de combustion peut être dangereuse pour la santé.
- Produits de combustion dangereux : Combinaisons chlorées
Oxydes de carbone
oxydes de soufre
Oxydes métalliques
- Méthodes spécifiques d'extinction : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat.
Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.
Déplacer les contenants non-endommagés de la zone de l'incendie, s'il est possible de le faire sans danger.
Évacuer la zone.
- Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome.
Utiliser un équipement de protection personnelle.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Enlever toute source d'allumage.
Utiliser un équipement de protection personnelle.
Suivez les conseils de manipulation (voir chapitre 7) et les recommandations en matière d'équipement de protection (voir chapitre 8).
- Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.
Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.
Éviter l'étalement sur une grande surface (p.e. par confinement ou barrières à huile).
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.
Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

Dragnet FT

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08/28/2025
2.1	01/23/2026	11568039-00003	Date de la première parution: 08/04/2025

Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage : Des outils anti-étincelant doivent être utilisés.
Absorber avec un absorbant inerte.
Rabattre les gaz/les vapeurs/le brouillard à l'aide d'eau pulvérisée.
Pour les déversements importants, installer des digues ou d'autres méthodes de confinement pour empêcher la propagation du produit. Si le produit endigué peut être pompé, entreposer le produit récupéré dans un récipient approprié.
Nettoyer les substances restantes du déversement à l'aide d'un absorbant approprié.
Des lois et règlements locaux ou nationaux peuvent s'appliquer au déversement et à l'élimination de ce produit, de même qu'aux matériaux et objets utilisés pour le nettoyage. Vous devrez déterminer quels règlements sont applicables. Les sections 13 et 15 de cette fiche signalétique fournissent des informations concernant certaines exigences locales ou nationales.

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Mesures d'ordre technique : Voir les mesures d'ingénierie dans la section MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.

Ventilation locale/totale : Si une ventilation suffisante n'est pas disponible, utiliser avec une ventilation locale par aspiration.
Utiliser du matériel électrique, de ventilation et d'éclairage antidéflagrant.

Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas mettre sur la peau ou les vêtements.
Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs.
Ne pas avaler.
Ne pas laisser pénétrer dans les yeux.
Se laver la peau soigneusement après manipulation.
A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité, sur la base des résultats de l'évaluation de l'exposition du lieu de travail.
Des outils anti-étincelant doivent être utilisés.
Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition.
Ne pas fumer.
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de minimiser les rejets dans l'environnement.

Conditions de stockage sûres : Garder dans des contenants proprement étiquetés.
Garder sous clef.
Garder hermétiquement fermé.
Garder dans un endroit frais et bien aéré.
Entreposer en prenant en compte les particularités des législations nationales.

Dragnet FT

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08/28/2025
2.1	01/23/2026	11568039-00003	Date de la première parution: 08/04/2025

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'allumage.

Matières à éviter :

- Ne pas stocker avec les types de produits suivants :
- Oxydants forts
- Substances et mélanges auto-réactifs
- Peroxydes organiques
- Solides inflammables
- Liquides pyrophoriques
- Matières solides pyrophoriques
- Les substances et les mélanges auto-échauffantes
- Substances et mélanges qui, lorsqu'en contact avec l'eau, émettent des gaz inflammables
- Produits explosifs
- Gaz
- Substances et mélanges extrêmement toxiques

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	64742-47-8	TWA	200 mg/m ³ (vapeur d'hydrocarbure total)	CA BC OEL
		TWA	200 mg/m ³ (vapeur d'hydrocarbure total)	CA AB OEL
		VEMP	200 mg/m ³	CA QC OEL
		LMPT	525 mg/m ³	CA ON OEL

Mesures d'ordre technique :

- Minimiser les concentrations d'exposition en milieu de travail.
- Si une ventilation suffisante n'est pas disponible, utiliser avec une ventilation locale par aspiration.
- Utiliser du matériel électrique, de ventilation et d'éclairage antidéflagrant.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire :

- Si une ventilation locale par aspiration adéquate n'est pas disponible ou si l'évaluation de l'exposition démontre des expositions au-delà des lignes directrices recommandées, utiliser une protection respiratoire.

Filtre de type :

- Type mixte protégeant des particules et des vapeurs organiques

Protection des mains

Matériau :

- Gants résistants aux produits chimiques

Dragnet FT

Version 2.1	Date de révision: 01/23/2026	Numéro de la FDS: 11568039-00003	Date de dernière parution: 08/28/2025 Date de la première parution: 08/04/2025
----------------	---------------------------------	-------------------------------------	---

- | | |
|-----------------------------------|--|
| Remarques | : Le choix du type de gants de protection contre les produits chimiques doit être effectué en fonction de la concentration et de la quantité des substances dangereuses propres aux postes de travail. Le temps de pénétration dans les gants n'a pas été établi. Changer souvent de gants. Dans le cas d'applications spéciales, il est recommandé de se renseigner auprès du fabricant de gants sur les propriétés des gants de protection indiqués ci-dessus en matière de résistance aux produits chimiques. Prenez note que ce produit est inflammable, ce qui pourrait avoir un impact sur la sélection de la protection des mains. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée. |
| Protection des yeux | : Porter les équipements de protection individuelle suivants:
Lunettes de sécurité |
| Protection de la peau et du corps | : Choisissez des vêtements protecteurs appropriés sur la base des données de résistance chimique et d'une évaluation du potentiel local d'exposition.
Porter les équipements de protection individuelle suivants:
Si l'évaluation démontre qu'il existe un risque d'atmosphères explosives ou de feux instantanés, utiliser un revêtement protecteur antistatique retardateur de flamme.
Il est important d'éviter tout contact avec la peau en utilisant des vêtements de protection imperméables (gants, tabliers, bottes, etc.). |
| Mesures d'hygiène | : Si une exposition aux produits chimiques est probable pendant l'utilisation typique, fournir des systèmes de nettoyage oculaire et des douches de sécurité proches du lieu de travail.
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. |

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- | | |
|-----------------------------|-----------------------------|
| Aspect | : liquide |
| Couleur | : ambre |
| Odeur | : légère, type hydrocarbure |
| Seuil de l'odeur | : Donnée non disponible |
| pH | : 7.5 (20 °C) |
| Point de fusion/congélation | : Donnée non disponible |

Dragnet FT

Version 2.1	Date de révision: 01/23/2026	Numéro de la FDS: 11568039-00003	Date de dernière parution: 08/28/2025 Date de la première parution: 08/04/2025
----------------	---------------------------------	-------------------------------------	---

Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	: Donnée non disponible
Point d'éclair	: 42 °C
Taux d'évaporation	: Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Sans objet
Inflammabilité (liquides)	: Entretient la combustion
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	: Donnée non disponible
Pression de vapeur	: Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible
Densité relative	: Donnée non disponible
Densité	: 1.04 g/cm ³
Solubilité Solubilité dans l'eau	: émulsionnable
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	: Sans objet
Température d'auto-inflammation	: Donnée non disponible
Température de décomposition	: Donnée non disponible
Viscosité Viscosité, cinématique	: Donnée non disponible
Propriétés explosives	: Non explosif
Propriétés comburantes	: La substance ou le mélange n'es pas classé(e) comme un oxydant.
Caractéristiques de la particule Taille des particules	: Sans objet

Dragnet FT

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08/28/2025
2.1	01/23/2026	11568039-00003	Date de la première parution: 08/04/2025

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	: Non répertorié comme un risque au niveau de la réactivité.
Stabilité chimique	: Stable dans des conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	: Liquide et vapeurs inflammables. Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air. Peut réagir avec les agents oxydants forts.
Conditions à éviter	: Chaleur, flammes et étincelles.
Produits incompatibles	: Oxydants
Produits de décomposition dangereux	: Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies possibles d'exposition

Inhalation
Contact avec la peau
Ingestion
Contact avec les yeux

Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale	: Estimation de la toxicité aiguë: 1,359 mg/kg Méthode: Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation	: CL50 (Rat): > 4.3 mg/l Durée d'exposition: 4 h Atmosphère d'essai: poussières/brouillard
Toxicité cutanée aiguë	: Estimation de la toxicité aiguë: > 2,000 mg/kg Méthode: Méthode de calcul

Composants:

Permethrine:

Toxicité aiguë par voie orale	: DL50 (Rat): 480 - 554 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation	: CL50 (Rat): 2.3 mg/l Durée d'exposition: 4 h Atmosphère d'essai: poussières/brouillard
Toxicité cutanée aiguë	: DL50 (Lapin): > 2,000 mg/kg

Dragnet FT

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08/28/2025
2.1	01/23/2026	11568039-00003	Date de la première parution: 08/04/2025

Diisopropyl-1,1'-biphényl:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): > 5,000 mg/kg
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Distillats légers (pétrole), hydrotraités:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5.3 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalation
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): > 3,160 mg/kg
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie cutanée

Bis(dodécylbenzènesulphonate) de calcium, ramifié:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2,000 mg/kg
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat): > 1,000 - 2,000 mg/kg
Méthode: Directives du test 402 de l'OECD
Remarques: L'essai a été réalisé conformément à la directive
Selon les données provenant de matières similaires

Corrosion et/ou irritation de la peau

Provoque une irritation cutanée.

Composants:

Permethrine:

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation de la peau

Diisopropyl-1,1'-biphényl:

Espèce : Lapin
Résultat : Irritation de la peau
Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

Distillats légers (pétrole), hydrotraités:

Évaluation : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou ger-

Dragnet FT

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08/28/2025
2.1	01/23/2026	11568039-00003	Date de la première parution: 08/04/2025

çures de la peau.

Bis(dodécylbenzènesulphonate) de calcium, ramifié:

Espèce	: Lapin
Méthode	: Directives du test 404 de l'OECD
Résultat	: Irritation de la peau
Remarques	: Selon les données provenant de matières similaires

Lésion/irritation grave des yeux

Provoque une sévère irritation des yeux.

Composants:

Permethrine:

Espèce	: Lapin
Résultat	: Pas d'irritation des yeux

Diisopropyl-1,1'-biphényl:

Espèce	: Lapin
Résultat	: Pas d'irritation des yeux
Remarques	: Selon les données provenant de matières similaires

Distillats légers (pétrole), hydrotraités:

Espèce	: Lapin
Résultat	: Pas d'irritation des yeux

Bis(dodécylbenzènesulphonate) de calcium, ramifié:

Espèce	: Lapin
Résultat	: Des effets irréversibles aux yeux
Remarques	: Selon les données provenant de matières similaires

Sensibilisation cutanée ou respiratoire

Sensibilisation de la peau

Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation des voies respiratoires

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

Permethrine:

Type d'essai	: Test de Buehler
Voies d'exposition	: Contact avec la peau
Espèce	: Cobaye
Résultat	: positif

Évaluation	: Possibilité ou évidence de sensibilisation cutanée chez l'être humain
------------	---

Dragnet FT

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08/28/2025
2.1	01/23/2026	11568039-00003	Date de la première parution: 08/04/2025

Diisopropyl-1,1'-biphényl:

Type d'essai	:	Essai de maximisation
Voies d'exposition	:	Contact avec la peau
Espèce	:	Cobaye
Résultat	:	négatif
Remarques	:	Selon les données provenant de matières similaires

Distillats légers (pétrole), hydrotraités:

Type d'essai	:	Essai de maximisation
Voies d'exposition	:	Contact avec la peau
Espèce	:	Cobaye
Résultat	:	négatif
Remarques	:	Selon les données provenant de matières similaires

Bis(dodécylbenzènesulphonate) de calcium, ramifié:

Type d'essai	:	Essai de maximisation
Voies d'exposition	:	Contact avec la peau
Espèce	:	Cobaye
Méthode	:	Directives du test 406 de l'OECD
Résultat	:	négatif
Remarques	:	L'essai a été réalisé conformément à la directive Selon les données provenant de matières similaires

Mutagénécité de la cellule germinale

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

Permethrine:

Génotoxicité in vitro	:	Type d'essai: Test de mutation bactérienne inverse (AMES) Résultat: négatif
		Type d'essai: Test de mutation génique sur cellule de mam- mifère, in vitro Résultat: négatif
		Type d'essai: Test d'aberration chromosomique in vitro Résultat: négatif
		Type d'essai: Dommages à l'ADN et réparation, synthèse d'ADN non programmée dans des cellules de mammifères (in vitro) Résultat: négatif
		Type d'essai: Test d'aberration chromosomique in vitro Résultat: positif
Génotoxicité in vivo	:	Type d'essai: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères (test cytogénétique in vivo) Espèce: Souris Résultat: négatif

Dragnet FT

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08/28/2025
2.1	01/23/2026	11568039-00003	Date de la première parution: 08/04/2025

Type d'essai: Mutagénicité (essai de cytogénétique in vivo sur la moelle osseuse de mammifère - analyse chromosomique)
Espèce: Souris
Résultat: négatif

Type d'essai: Test de létalité dominante chez les rongeurs (cellules germinales) (in vivo)
Espèce: Souris
Résultat: négatif

Type d'essai: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères (test cytogénétique in vivo)
Espèce: Rat
Voie d'application: Injection intrapéritonéale
Résultat: négatif

Type d'essai: Mutagénicité (essai de cytogénétique in vivo sur la moelle osseuse de mammifère - analyse chromosomique)
Espèce: Souris
Voie d'application: Ingestion
Résultat: positif

Mutagénicité de la cellule germinale - Évaluation : Les données ne soutiennent pas le classement comme un mutagène des cellules germinales.

Diisopropyl-1,1'-biphényl:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
Méthode: Directives du test 471 de l'OECD
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Type d'essai: Test de mutation génique sur cellule de mammifère, in vitro
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Type d'essai: Test d'aberration chromosomique in vitro
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Distillats légers (pétrole), hydrotraités:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type d'essai: Aberration chromosomique
Espèce: Rat
Voie d'application: Injection intrapéritonéale
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Dragnet FT

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08/28/2025
2.1	01/23/2026	11568039-00003	Date de la première parution: 08/04/2025

lares

Bis(dodécylbenzènesulphonate) de calcium, ramifié:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
Méthode: Directives du test 471 de l'OECD
Résultat: négatif
Remarques: L'essai a été réalisé conformément à la directive
Selon les données provenant de matières similaires

Type d'essai: Test de mutation génique sur cellule de mam-
mifère, in vitro
Méthode: Directives du test 476 de l'OECD
Résultat: négatif
Remarques: L'essai a été réalisé conformément à la directive
Selon les données provenant de matières similaires

Type d'essai: Test d'aberration chromosomique in vitro
Méthode: Directives du test 473 de l'OECD
Résultat: négatif
Remarques: L'essai a été réalisé conformément à la directive
Selon les données provenant de matières similaires

Génotoxicité in vivo : Type d'essai: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de
mammifères (test cytogénétique in vivo)
Espèce: Souris
Voie d'application: Ingestion
Méthode: Directives du test 474 de l'OECD
Résultat: négatif
Remarques: L'essai a été réalisé conformément à une di-
rective similaire ou identique
Selon les données provenant de matières similaires

Cancérogénicité

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

Permethrine:

Espèce : Rat
Résultat : négatif

Espèce : Souris
Résultat : négatif

Toxicité pour la reproduction

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

Permethrine:

Effets sur la fertilité : Type d'essai: Étude de la toxicité sur la reproduction sur deux
générations
Espèce: Rat

Dragnet FT

Version 2.1	Date de révision: 01/23/2026	Numéro de la FDS: 11568039-00003	Date de dernière parution: 08/28/2025 Date de la première parution: 08/04/2025
----------------	---------------------------------	-------------------------------------	---

Voie d'application: Ingestion
Résultat: négatif

Incidences sur le développement fœtal : Type d'essai: Étude de toxicité à doses répétées combinées avec test de dépistage de toxicité de reproduction et/ou développement
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Résultat: négatif

Distillats légers (pétrole), hydrotraités:

Effets sur la fertilité : Type d'essai: Étude de toxicité pour la reproduction sur une génération
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Incidences sur le développement fœtal : Type d'essai: Développement embryofœtal
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Résultat: négatif

Bis(dodécylbenzènesulphonate) de calcium, ramifié:

Effets sur la fertilité : Type d'essai: Étude de toxicité à doses répétées combinées avec test de dépistage de toxicité de reproduction et/ou développement
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Méthode: Directives du test 422 de l'OECD
Résultat: négatif
Remarques: L'essai a été réalisé conformément à la directive
Selon les données provenant de matières similaires

Incidences sur le développement fœtal : Type d'essai: Étude de toxicité à doses répétées combinées avec test de dépistage de toxicité de reproduction et/ou développement
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Méthode: Directives du test 422 de l'OECD
Résultat: négatif
Remarques: L'essai a été réalisé conformément à la directive
Selon les données provenant de matières similaires

STOT - exposition unique

Non répertorié selon les informations disponibles.

STOT - exposition répétée

Non répertorié selon les informations disponibles.

Dragnet FT

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08/28/2025
2.1	01/23/2026	11568039-00003	Date de la première parution: 08/04/2025

Toxicité à dose répétée

Composants:

Permethrine:

Espèce	: Rat
NOAEL	: 0.2201 mg/l
Voie d'application	: Inhalation
Durée d'exposition	: 90 jours

Espèce	: Rat
NOAEL	: 175 mg/kg
Voie d'application	: Ingestion
Durée d'exposition	: 90 jours

Distillats légers (pétrole), hydrotraités:

Espèce	: Rat
NOAEL	: > 10.4 mg/l
Voie d'application	: inhalation (vapeurs)
Durée d'exposition	: 90 jours
Remarques	: Selon les données provenant de matières similaires

Toxicité par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Composants:

Diisopropyl-1,1'-biphényl:

La substance ou le mélange est reconnu comme présentant des dangers de toxicité par aspiration chez l'être humain ou doit être considéré comme s'il présentait des dangers de toxicité par aspiration chez l'être humain.

Distillats légers (pétrole), hydrotraités:

La substance ou le mélange est reconnu comme présentant des dangers de toxicité par aspiration chez l'être humain ou doit être considéré comme s'il présentait des dangers de toxicité par aspiration chez l'être humain.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Composants:

Permethrine:

Toxicité pour les poissons	: CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 0.00079 mg/l
Durée d'exposition:	96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.0001 mg/l
Durée d'exposition:	48 h

Dragnet FT

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08/28/2025
2.1	01/23/2026	11568039-00003	Date de la première parution: 08/04/2025

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : ErC50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): > 1.13 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

EC10 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 0.0023 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC (Danio rerio (poisson zèbre)): 0.00041 mg/l
Durée d'exposition: 35 jr
Méthode: OCDE Ligne directrice 210

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.0047 µg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Toxicité pour les microorganismes : CE50: > 1,000 mg/l
Durée d'exposition: 3 h

Diisopropyl-1,1'-biphényle:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 0.01 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.1.
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : EL50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)): > 0.01 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

NOEC (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)): > 0.01 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Distillats légers (pétrole), hydrotraités:

Toxicité pour les poissons : LL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): > 250 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau
Méthode: Directives du test 203 de l'OECD

Toxicité pour la daphnie et : EL50 (Acartia tonsa (copépode calanoïde)): > 3,193 mg/l

Dragnet FT

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08/28/2025
2.1	01/23/2026	11568039-00003	Date de la première parution: 08/04/2025

les autres invertébrés aquatiques		Durée d'exposition: 48 h Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	EL50 (Skeletonema costatum (diatomée marine)): > 3,200 mg/l Durée d'exposition: 72 h Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau NOELR (Skeletonema costatum (diatomée marine)): 993 mg/l Durée d'exposition: 72 h Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	:	NOELR (Ceriodaphnia dubia (puce d'eau)): > 70 mg/l Durée d'exposition: 8 jr Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau
Toxicité pour les microorganismes	:	CE50: > 100 mg/l Durée d'exposition: 3 h

Bis(dodécylbenzènesulphonate) de calcium, ramifié:

Toxicité pour les poissons	:	CL50 : > 1 - 10 mg/l Durée d'exposition: 96 h Remarques: Selon les données provenant de matières similaires
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 62 mg/l Durée d'exposition: 48 h Méthode: OCDE Ligne directrice 202 Remarques: L'essai a été réalisé conformément à une directive similaire ou identique
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	ErC50 (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)): > 10 - 100 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201 Remarques: L'essai a été réalisé conformément à la directive Selon les données provenant de matières similaires NOEC (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)): > 0.1 - 1 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201 Remarques: L'essai a été réalisé conformément à la directive Selon les données provenant de matières similaires
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	:	NOEC (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 0.1 - 1 mg/l Durée d'exposition: 72 jr Remarques: Selon les données provenant de matières similaires
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-	:	NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 1 mg/l Durée d'exposition: 21 jr

Dragnet FT

Version 2.1	Date de révision: 01/23/2026	Numéro de la FDS: 11568039-00003	Date de dernière parution: 08/28/2025 Date de la première parution: 08/04/2025
----------------	---------------------------------	-------------------------------------	---

tiques (Toxicité chronique) Méthode: OCDE Ligne directrice 211
Remarques: L'essai a été réalisé conformément à la directive
Selon les données provenant de matières similaires

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (boue activée): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 209
Remarques: L'essai a été réalisé conformément à la directive
Selon les données provenant de matières similaires

Persistance et dégradabilité

Composants:

Permethrine:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.
Méthode: Directives du test 301F de l'OECD

Distillats légers (pétrole), hydrotraités:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 82 %
Durée d'exposition: 24 jr
Méthode: Directives du test 301F de l'OECD

Bis(dodécylbenzènesulphonate) de calcium, ramifié:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Potentiel bioaccumulatif

Composants:

Permethrine:

Bioaccumulation : Espèce: Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)
Coefficient de bioconcentration (BCF): 570

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: 4.67

Diisopropyl-1,1'-biphényle:

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: 6.67
Remarques: Calcul

Mobilité dans le sol

Composants:

Permethrine:

Répartition entre les compartiments environnementaux : log Koc: 4.43

Dragnet FT

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08/28/2025
2.1	01/23/2026	11568039-00003	Date de la première parution: 08/04/2025

Autres effets néfastes

Donnée non disponible

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

- Déchets de résidus : Il est préférable d'utiliser tout le produit conformément aux instructions de l'étiquette. S'il est nécessaire de jeter le produit inutilisé, veuillez suivre les instructions sur l'étiquette du contenant et les directives locales applicables.
Ne pas rejeter les déchets à l'égout.
- Emballages contaminés : Suivre les conseils sur l'étiquette et/ou la notice du produit.
Les contenants vides retiennent des résidus et peuvent être dangereux.
Ne pas réutiliser des récipients vides.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

UNRTDG

- No. UN : UN 3295
Nom d'expédition : HYDROCARBONS, LIQUID, N.O.S.
Classe : 3
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 3
Dangereux pour l'environnement : oui

IATA-DGR

- UN/ID No. : UN 3295
Nom d'expédition : Hydrocarbons, liquid, n.o.s.
Classe : 3
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : Flammable Liquids
Instructions de conditionnement (avion cargo) : 366
Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 355

Code IMDG

- No. UN : UN 3295
Nom d'expédition : HYDROCARBONS, LIQUID, N.O.S.
(Permethrin, Nonylphenol, ethoxylated)
Classe : 3
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 3
EmS Code : F-E, S-D
Polluant marin : oui

Dragnet FT

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08/28/2025
2.1	01/23/2026	11568039-00003	Date de la première parution: 08/04/2025

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

TDG

No. UN : UN 3295
Nom d'expédition : HYDROCARBURES, LIQUIDES, N.S.A.

Classe : 3
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 3
Code ERG : 128
Polluant marin : oui(Permethrine, Nonylphénol, éthoxylaté)

Précautions spéciales pour les utilisateurs

La ou les classes de transport décrites ici sont de nature informationnelles seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la FTSS. Les classes de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles de l'emballage et des variations dans les règlements régionaux ou étatiques.

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Type de produit : Insecticides, acaricides et produits utilisés pour le contrôle d'autres arthropodes
Substance active : 383 g/l
Permethrine

Liste canadiennes

Aucune substance n'est soumise aux conditions ministérielles de l'article 84 de la LCPE.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet d'autres abréviations

CA AB OEL : Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
CA BC OEL : Canada. LEP Colombie Britannique
CA ON OEL : Tableau de l'Ontario: Limites d'exposition professionnelle pris en vertu de la loi sur la santé et la sécurité au travail.
CA QC OEL : Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
CA AB OEL / TWA : Limite d'exposition professionnelle de 8 heures
CA BC OEL / TWA : Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA ON OEL / LMPT : Limite moyenne pondérée dans le temps (LMPT)
CA QC OEL / VEMP : Valeur d'exposition moyenne pondérée

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN - Norme de l'institut allemande de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada);

Dragnet FT

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08/28/2025
2.1	01/23/2026	11568039-00003	Date de la première parution: 08/04/2025

ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; MERCOSUR - L'accord pour la facilitation du transport des marchandises dangereuses; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélération; SDS - Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG - Transport de marchandises dangereuses; TECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche signalétique : Données techniques internes, données provenant des FTSS de produit brut, résultats de recherche du Portail eChem de l'OCDE et de l'agence européenne des produits chimiques, <http://echa.europa.eu/>

Date de révision : 01/23/2026
Format de la date : mm/jj/aaaa

Les renseignements contenus dans cette fiche technique santé-sécurité sont, à notre connaissance, selon nos informations et croyances, justes, à la date de leur publication. Ces renseignements sont fournis comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, le stockage, le transport, l'élimination et le rejet sans danger du produit, et ne doivent pas être considérés comme une quelconque garantie ou une quelconque norme de qualité. Les renseignements fournis concernent seulement le produit spécifique identifié au début de cette FTSS et pourraient ne pas être valables lorsque le produit de la FTSS est utilisé en association avec un ou plusieurs autres produits ou dans un quelconque procédé, sauf en cas de mention dans le texte. Les utilisateurs du produit doivent évaluer les renseignements et les recommandations à la lumière du contexte spécifique de la manipulation, l'utilisation, le traitement et le stockage prévus, comprenant

Dragnet FT

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08/28/2025
2.1	01/23/2026	11568039-00003	Date de la première parution: 08/04/2025

une évaluation du caractère approprié du produit de cette FTSS dans le produit final de l'utilisateur, s'il y a lieu.

CA / 3F